

R482 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGIN DE CHANTIER

3 jours (21 heures)

PUBLIC :

Toute personne appelée à manipuler un engin de chantier.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire français.
- Avoir plus de 18 ans.
- Être apte à la visite médicale.

PARTICIPANTS :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique et pratique par un testeur CACES® certifié. Formation DOM est certifié Organisme testeur CACES® par la DEKRA Certification : **N° D-673-02**

DURÉE DE VALIDITÉ :

10 ans.

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théoriques et pratiques, Formation DOM délivre un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) de la catégorie en question.

DÉROULEMENT :

Jour 1 : Formation théorique
Jour 2 : Formation pratique
Jour 3 : Test CACES® théorique + pratique.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de maîtriser les connaissances théoriques générales : Technologie, types d'engins, règles de circulation, exploitation.
- Être capable d'évaluer les risques liés à l'utilisation des engins de chantier.
- Être capable de réaliser les opérations de prise de poste et de fin de poste ainsi que les vérifications nécessaires.
- Être capable de conduire et de manoeuvrer dans le respect des règles de sécurité.

CATÉGORIES

Nota : dans la suite du document, la masse à considérer pour les engins est la masse en service valeur définie par la norme NF ISO 6016 et mentionnée sur la plaque constructeur apposée sur la machine.

Catégorie A : Engins compacts

- pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes,
- chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes,
- chargeuses-pelleuses de masse ≤ 6 tonnes,
- moto-basculeurs de masse ≤ 6 tonnes,
- compacteurs de masse ≤ 6 tonnes,
- tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW).



Catégorie B : Engins à déplacement séquentiel

Catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel :

- pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes,
- pelles multifonctions.



Catégorie C : Engins à déplacement alternatif

Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif :

- chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes,
- chargeuses-pelleuses de masse > 6 tonnes.



Catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif :

- bouteurs,
- chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes.



Catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif :

- niveleuses automotrices.



Catégorie D : Engins de compactage

- compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes.
- compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes.



Catégorie E : Engins de transport

- tombereaux, rigides ou articulés,
- moto-basculeurs de masse > 6 tonnes,
- tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW).



Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain

- chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât,
- chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.



Catégorie G : Conduite des engins hors production

- déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.



R482 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGIN DE CHANTIER

CONTENU

1 - Connaissances théoriques

A - Connaissances générales :

- Rôle et responsabilités du constructeur/de l'employeur,
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, ...),
- Rôle et responsabilités du conducteur,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés,
- Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'homme-traffic.

B - Technologie des engins de chantier :

- Terminologie, caractéristiques générales,
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes,
- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité,
- Rôle des structures de protection ROPS, FOPS et TOPS,
- Equipements interchangeables disponibles pour les différentes familles d'engins de chantier,
- Existence d'une issue de secours sur les engins concernés.

C. Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES® :

- Caractéristiques et spécificités des différents types d'engins de chantier,
- Catégories de CACES® R.482 correspondantes.

D - Règles de circulation applicables aux engins de chantier :

- Identification et signification,
- Circulation sur chantier, sur la voie publique.

E - Risques liés à l'utilisation des engins de chantier :

- Principaux risques liés au fonctionnement de l'engin,
- Principaux risques liés à la conduite / aux déplacements de l'engin.

F - Exploitation des engins de chantier :

- Fonction de la ceinture de sécurité ou de tout autre dispositif de retenue,
- Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège,
- Transport et élévation de personnes,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie...),
- Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser,
- Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,
- Interprétation des pictogrammes et mentions d'avertissement apposés sur l'engin,
- Connaissance et utilisation des gestes et signaux de commandement,
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives,
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.

G - Vérifications d'usage des engins de chantier :

- Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au conducteur,
- Principales anomalies concernant.

2 - Savoir-faire pratiques

A - Prise de poste et vérification :

- Utilisation des documents,
- Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement,

- Contrôle de la propreté de l'espace cabine,
- Fonctionnement et vérification du siège,
- Contrôle de la visibilité depuis le poste de conduite,
- Vérification des dispositifs de sécurité,
- Mise en route du moteur, interprétation des indications du tableau de bord,
- Vérification des niveaux et réalisation des appoints journaliers,
- Localisation de l'issue de secours et conditions de sa mise en oeuvre, extincteur en cabine.

B - Conduite et manoeuvres :

- Monter et descendre en sécurité de l'engin et connaître la règle des 3 appuis,
- Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide ou en charge (le cas échéant),
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de l'engin,
- Stationner et arrêter l'engin en sécurité,
- Suivant la catégorie d'engins concernée, réaliser les opérations de base :
 - charger une unité de transport,
 - effectuer une opération de déblai / remblai,
 - vider la benne en sécurité,
 - réaliser une tranchée,
 - effectuer le réglage d'une plate-forme ou d'une piste,
 - effectuer le compactage d'une plate-forme ou d'une piste,
 - réaliser un forage,
 - approcher un talus,
 - lever une charge à l'aide d'élingues,
 - Manutentionner, au moyen de bras de fourche.

C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

- Stationner l'engin hors d'une zone à risques, - Positionner les équipements en sécurité,
- Mettre en oeuvre le frein de parking et les sécurités adaptées, arrêter le moteur, consigner,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements,
- Savoir effectuer un calage approprié aux opérations d'entretien courantes.

EN OPTION :

D - Conduite au moyen d'une télécommande :

- Énumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande,
- Vérifier les équipements de transmission,
- Savoir utiliser les commandes appropriées,
- Se positionner pour avoir la meilleure vision,
- Savoir exécuter en sécurité et avec souplesse les mouvements de l'engin.

E - Chargement / déchargement sur porte-engins

- Vérifier l'adéquation du porte-engins au matériel,
- S'assurer que le porte-engins est sur une surface plane et stabilisée, et procéder aux vérifications nécessaires relatives au porte-engins et à son environnement,
- Effectuer le chargement de l'engin en sécurité,
- Vérifier la hauteur de l'engin et de l'attelage,
- Identifier les points d'arrimage sur l'engin,
- Effectuer le déchargement de l'engin.

RÉGLEMENTATION :

Tout travailleur amené à utiliser un engin de chantier à conducteur porté ou télécommandé doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1) que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire ;
- 2) que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée ;
- 3) qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées ;
- 4) que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation ;
- 5) que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour l'engin de chantier concerné.

Le recours au CACES® de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, mentionnées ci-dessus.

Extrait de la recommandation CACES® de la CNAMTS.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés et titulaires des certificats CACES® en question. Titulaire de l'attestation des compétences de base en prévention des risques professionnels.

2 années d'expérience minimum en formation et 5 années d'expérience minimum dans les domaines de la conduite d'engins de chantier.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,
- Exercices pratique en vue de la mise en situation de conduite sur engins sur plateau pédagogique certifié conforme au référentiel CACES®,
- Utilisation des équipements de protection individuelle et collective,
- Livrets techniques remis aux stagiaires.